

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 septembre 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT et le dix-neuf septembre à vingt HEURES et quinze MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORCAN Michel, Maire,

Présents : Mmes Pascale VAISSIERE, Laetitia RIVAIRAN, SEVERAC Cathy, Mrs Michel ORCAN, Denis COUSINIER, Sébastien GIRARD, Benjamin GARDIN, Michel GUARDIOLA,

Absent :

Excusés: René ALBERT (procuration Michel ORCAN), Laure GLEIZES

Secrétaire : Laetitia RIVAIRAN

=====

1) Convention PVR : Mairie/ Passebosc

L'Indivision Passebosc Dumas représenté par M Bernard Passebosc souhaite réaliser une extension de réseau électrique sur le terrain situé « Au Cassieu » en vue d'une vente potentielle.

La **commune de Massaguel** a, par délibération en date du 8 septembre 2005, instauré le régime de la participation pour le financement des voies et des réseaux destinés à permettre l'implantation de constructions sur les terrains nouvellement desservis.

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de la réalisation des travaux par le SDET.

Afin de permettre les travaux, une convention sera prise avec la famille Passebosc.

2) Mesure compensatrice travaux Sant

Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'évolution du dossier concernant les mesures compensatoires. Début août monsieur le maire a reçu un appel téléphonique de M LAVAL de la DDT qui voulait savoir ou en été les travaux qui faisaient suite au courrier envoyer par leur service. Après recherche la commune à signaler qu'elle n'a jamais reçu le courrier concernant les travaux à réaliser sur le SANT. Une copie a été adressée à la mairie, par la DDT, les travaux demandés sont les suivants :

- La mise en place d'une échancrure calibrée permettant de garantir un débit réservé en tout temps
- La mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la dévalaison au droit de cet ouvrage
- L'étude technico-financière pour assurer la montaison au droit de cet ouvrage
- La mise en place d'un règlement d'eau validé par la DDT permettant de garantir les modalités de fonctionnement de la prise d'eau destinée à alimenter en eau de nombreux administrés de la commune.

Suite à la réception du devis de l'étude monsieur le Maire à contacter Mme CRAMP nouvelle interlocutrice de la DDT pour lui signaler que la commune au vu du montant du devis qui s'élève à 12978€ ne pourrait pas faire réaliser l'étude. De plus il signale que ce n'est pas ce qui avait été convenu lors des premiers entretiens avec M Grezelec (DDT).

3) Périmètre de protection source Bergieu

Le dossier concernant le périmètre de protection est toujours en cours, monsieur le maire signale que la mairie vient de recevoir les études pour la réalisation du pont, provenant de Géosphair.

4) Délibérations/conventions

- Média cinéma

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, l'association Média-Tarn, par délégation des services de l'Etat, est chargée d'organiser l'opération « Ecole et Cinéma », mise en œuvre au profit des élèves des écoles de la Commune.

Il convient de fixer, par convention, les modalités de mise en œuvre de la contribution financière de la commune visant à assurer une participation aux coûts de gestion et d'organisation de cette opération coordonnée par la structure Média-Tarn.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 1.50 €/élève/ an. Le nombre total d'élèves de la Commune de Massaguel étant de 14, la participation de la Commune s'élèverait à 21€ pour l'année scolaire 2017/2018.

Le conseil municipal vote à l'unanimité

- Policier intercommunal

Suite à la délibération prise le 19 mai 2015, et afin de pouvoir demander la mise à disposition d'un agent de police municipale recruté par la Communauté de Communes Sor et Agout, il convient de signer la convention intercommunale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'état afin de ne pas porter préjudice aux compétences de la police judiciaire.

5) Rentrée école

L'école compte 30 enfants, avec une répartition de 15 grands et 15 petits.

Des modifications d'emploi du temps des NAP sont intervenues en début de rentrée scolaire suite au mail de Mme Chabbert intervenante yoga. De plus, l'intervenant volley n'est libre que le vendredi de ce fait il a été demandé à Mme Rigal de faire une période de volley le mardi avec les petits. Monsieur le maire relate la conversation eu avec Mme Vetillard, directrice de l'école concernant la disparition des NAP pour l'année scolaire 2018-2019.

6) Bilan fête

Pour le repas une centaine de personnes étaient présentes dont 39 invités par la mairie. Une trentaine de personnes sont restées lors de la soirée. Le comité des fêtes pense s'orienter sur des soirées à thème plutôt qu'une fête de village pour l'année prochaine.

7) Travaux dissimulation réseaux (SDET)

En 2018 des travaux de dissimulation sont prévus à la Toupinarié. Le devis s'élève à 30 000€ pour le réseau téléphonique à la charge de la commune et 60 000€ pour le réseau électrique à la charge du SDET.

Compte tenu du coût élevé, le conseil municipal se pose la question sur l'utilité des travaux, car la plupart des câbles sont déjà en façade.

8) •Tenu d'un débat sur les orientations du projet d'aménagement et développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CCSA

Le travail sur ce document d'urbanisme est accompagné par le bureau d'étude CITADIA. Le projet a été suivi par la commission urbanisme et un comité de pilotage. Les grandes orientations du PADD et le diagnostic ont été présentés en 2016 aux personnes publiques associées et les grandes orientations du PADD le 22 juin 2017.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est composé de plusieurs documents :

- Le rapport de présentation (comprenant le diagnostic)
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), composé des grandes orientations du projet politique
- Le règlement, composé d'une partie rédigée et du plan de zonage délimitant les différents secteurs.
- Les orientations d'aménagement et de programmation
- Les annexes

M. le Maire expose le projet de PADD :

Une ambition commune : Proposer une offre qualifiée dans l'aire métropolitaine

Objectif 1 : Assurer une offre territoriale à destination des habitants et des entreprises qualifiée autour du bien-être et de la santé

Objectif 2 : Répondre à la dynamique démographique du territoire et anticiper le projet de future autoroute

Objectif 3 : Affirmer une armature territoriale permettant à chaque commune et bassin de proximité de jouer un rôle dans l'aménagement du territoire de Sor et Agout

Objectif 4 : Maitriser le développement urbain dans une logique de modération de la consommation d'espace

Axe 1 : Mettre en œuvre un projet structurant autour du bien-être, du sport et des loisirs

Objectif 1 : Engager et mettre en œuvre un schéma des équipements sportifs en s'appuyant sur l'existant

Objectif 2 : Définir et structurer les modes de déplacements doux

Objectif 3 : Aménager l'espace tout en ménageant les équilibres écologiques du réseau de réservoirs et de corridors de la Trame Verte et Bleue

Objectif 4 : Valoriser le patrimoine et les paysages

Objectif 5 : Ressource en eau

Objectif 6 : Risques & nuisances

Axe 2 : Renforcer la lisibilité économique du territoire

Objectif 1 : S'appuyer sur le Schéma Territorial des Infrastructures Economiques pour définir une stratégie foncière économique orientée bien-être et santé

Objectif 2 : Assoir le développement économique du territoire autour de ses filières structurantes et de nouveaux potentiels

Axe 3 : Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif 1 : Initier la diversification de l'offre de logements notamment dans les centres bourgs et cœurs des villages

Objectif 2 : S'orienter davantage vers un urbanisme qualitatif et tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif 3 : Favoriser l'accès aux équipements, services et commerces de proximité

Objectif 4 : Soutenir le développement des mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture

Objectif 5 : Déployer une offre numérique pour tous

Après cet exposé, M. le Maire déclare le débat ouvert :

Proposer une offre qualifiée

Objectif 2

Projet de construction d'un lotissement afin de maintenir l'école communale.

Objectif 4

En ce qui concerne Massaguel la superficie moyenne des terrains à vendre seront de 950m², mais les besoins fonciers sont revus à la baisse il varie de 2,2ha à 2,5 ha.de terrain constructible selon le scénario proposé. La répartition du besoin annuel en résidences principales entre neuf et ancien entre 2019 et 2030 est de 3 par an.

Tous ces chiffres varient selon le scénario envisagé et surtout par rapport à l'impact de la future autoroute.

Axe 1 / Objectif 1

Mettre à niveau la salle de sport : isolation et éclairage

Axe 1 / Objectif 2

Aménagement d'un chemin de randonnée et de communication entre Massaguel et Dourgne

Axe 1 / Objectif 5

Préserver la ressource de Bergieu : périmètre de protection. Par rapport au PLUI, maintenir des zones d'assainissements autonomes car l'assainissement « collectif » est trop couteux et souvent non subventionné par l'agence de l'eau.

Axe 2 / Objectif 1

Maintien du dernier commerce de proximité : établir une zone « commerciale » sur le futur PLUI

Axe 3 / Objectif 2

Projet de réduction de la consommation d'énergie pour l'ensemble des bâtiments communaux (salle de sport – école –mairie).

9) Tarifs cantine garderie

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, l'augmentation de fréquentation de la cantine qui nécessite un agent de plus. Il explique aussi la demande des certains parents qui souhaitent que la garderie soit ouverte jusqu'à 18h30. Pour la garderie, il est envisagé

d'établir un tarif pour le matin et un tarif pour le soir. Après réflexion une étude sera menée sur un trimestre, afin d'ajuster le nouveau tarif au plus juste.

10) Questions diverses

Travaux projet espace funéraire : Le maire présente le devis proposé par les pompes funèbres générales de Castres, le montant est de 3500€TTC. Le conseil décide de prévoir un programme au budget 2018.

Fin de la séance.